

## LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 23 février 2015

# CTL du 23 février 2015

## COMPTE - RENDU

Avant de passer à l'ordre du jour les représentants de **F.O.-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

"Il nous est demandé aujourd'hui au niveau local de débattre sur des modifications d'ouverture au public.

Depuis des années, le syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

**F.O.-DGFIP** porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à **F.O.-DGFIP** que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées.

./..

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

**FO.-DGFIP** a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

En conséquence de quoi, la délégation **FO.-DGFIP** considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration. "

Dans sa réponse, le Directeur s'est retranché derrière les propos du Directeur général, sans apporter de solution concrète.

Puis nous sommes passés à l'ordre du jour :

L'approbation du PV du CTL du 26 novembre 2014 n'a pas soulevé de difficulté et a été approuvé à l'unanimité

Le second point concernait le bilan sur les horaires d'ouverture de l'accueil au guichet des structures accueillant du public.

Un tableau récapitulatif nous a été remis et *vous le trouverez en pièce jointe à ce compte rendu.*

Les représentants de **FO.-DGFIP** ont clairement indiqué qu'ils voteront contre ce projet, l'explication de ce vote ayant été rappelée dans la déclaration liminaire. Nous avons également souhaité avoir des précisions sur la situation de plusieurs trésoreries et notamment celle de Saverdun – Mazères qui, compte tenu de sa situation géographique, dans un des rares bassins d'emplois du département avec une population en constante augmentation, se retrouve avec un nombre d'heures d'ouverture au public similaire à un poste comme la Trésorerie de la Bastide de Sérou qui est dans un contexte totalement différent. M. MAIZY nous a répondu que cette situation ne lui avait pas échappée et qu'il pourrait être envisagé de prévoir une demi journée supplémentaire par rapport au projet envisagé.

Par ailleurs, nous avons eu confirmation que les horaires prévus actuellement à la Paierie Départementale seront revus courant mai afin de les mettre en concordance avec ceux appliqués à l'Hôtel des Finances rue Mendès France ;

**FO.-DGFIP** a demandé également si les élus avaient été tenu informés de ces changements d'horaires. M. MAIZY nous a répondu que l'accord des élus, dans ce cas de figure, n'était pas nécessaire et que la décision lui appartenait. Par ailleurs, le Directeur a estimé que, pour les publics professionnels (élus, régisseurs...) dans la mesure où des rendez vous pourront être pris, par téléphone, durant les heures de fermeture, cela ne changeait rien pour eux.

Enfin, une interrogation sur l'accueil en Direction (Produit divers et Dépôt de fonds) est en cours.

Lors du vote, les représentants de **FO** et de la CGT ont voté contre, le représentant de Solidaire s'est abstenu. Dans la mesure où il n'y a pas eu un vote unanime contre, il n'y aura pas de nouvelle convocation du CTL.

Le troisième point à l'ordre du jour portait sur le Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2014 (pour information). IL n'y a pas eu véritablement de débat mais un simple constat : 70 % des agents ont bénéficié de bonification : 50% d'un mois et 20 % de 2 mois. Une réserve a été constituée de la manière suivante : pour les cadres A : 0 mois, pour les cadres B : 2 fois 1 mois et pour les cadres C : 3 mois. Il y a eu en 2014 3 recours, uniquement des cadres A, l'un a pu obtenir satisfaction en CAP locale, pour les 2 autres les recours en CAP nationales ont eu des sorts distincts, l'un a été débouté, le second a pu obtenir partiellement satisfaction. Enfin il y a eu 2 refus d'entretien.

Les questions diverses étaient nombreuses et variées :

M. MAIZY nous a présenté ce que pourrait devenir la restructuration du réseau sur les opérations invisibles (pour être plus clair, comment adapter le réseau aux décisions politiques en cours et à venir) .

Tout d'abord, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la gestion de Hôpitaux (donc uniquement les comptabilités M21) des centres hospitaliers d'Ax les Thermes, Tarascon et Lavelanet sera regroupée au sein de la Trésorerie du Pays de Foix. Pour l'instant, le Centre Hospitalier Ariège Couserans n'est pas concerné.

Les représentants **FO.-DGFIP** ont demandé si ce transfert de charge se traduirait par un transfert d'emplois et notamment la création d'un second adjoint. M. MAIZY nous a répondu que cela sera demandé à la Direction Générale. Il y aura donc un emploi de cadre A et un poste de B ou de C créé, ou transféré, à la Trésorerie du Pays de FOIX. Compte tenu des demandes de mutation actuelles et des agents chargés de la gestion des hôpitaux dans les différentes trésoreries concernées, c'est le CFP de LAVELANET – BELESTA qui sera impacté. Aucune suppression, liée à cette restructuration, n'est envisagée dans les Trésoreries d'Ax les Thermes et de Tarascon. Nous en avons pris acte.

Pour l'instant, cela n'est qu'à l'échelle de projet, il faut bien entendu que cela soit accepté au niveau ministériel, et le débat se poursuivra dans le cadre d'un groupe de travail et les documents devront être adressés aux organisations syndicales, pour en tirer les conclusions qui s'imposent.

Autre sujet dans la même veine, des transferts de la gestion d'une petite vingtaine de communes entre Trésoreries sont envisagés, afin de coller aux réalités du terrain. A savoir, éviter qu'une commune soit gérée par une Trésorerie et la Communauté de communes à laquelle elle adhère, tenue par un autre poste comptable.

Les représentants de **FO.-DGFIP** ne sont pas dupes, ces aménagements ont pour but de faciliter la fermeture de certaines Trésoreries. M. MAIZY a une nouvelle fois insisté sur le fait que les structures à un agent ne doivent plus exister et que l'idéal serait de 3 agents au minimum et pas moins de 2 **FO.-DGFIP** a toujours défendu un réseau rural de proximité. Nous serons bien entendu vigilants et revendicatifs sur l'avenir des Trésoreries incriminées et le sort qui sera réservé aux agents concernés.

On constate également une disparité dans la fiscalité et les compétences transférées des 22 communautés de communes du Département. Les élus seraient favorables à un développement de ces compétences.

Enfin, les périmètres d'assiettes seront également ajustés.

Autre question diverse, les travaux à l'Hôtel des Finances, rue Mendès France, dans la perspective du déménagement de la Paierie Départementale, impératif pour le 31 mai. Un CHSCT se tiendra sous peu pour aborder l'ensemble des problèmes posés. Le projet d'installation sera soumis aux agents de la Paierie cette semaine. La situation générale se concrétiserait par la création de 3 pôles : la comptabilité, puis un pôle recettes et recouvrement avec un guichet debout, et un pôle dépense, enfin entre les deux les bureaux du Payeur et de son adjoint(e). La restructuration d'autres locaux sera envisagée ultérieurement.

**F.O.-DGFIP** a ensuite demandé quelle sera la situation des agents affectés sur l'EDR, dans la mesure où actuellement ils sont affectés sur Foix et c'est leur résidence familiale qui devrait être prise en compte et donc le poste comptable le plus proche de leur domicile. M.KERVELLA a confirmé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, c'est bien la résidence administrative la plus proche du domicile qui sera prise en compte comme affectation. Dans cette hypothèse, en cas de missions réalisées sur Foix (par exemple) les agents de l'EDR pourront bénéficier des indemnités de repas et des frais de déplacement. **F.O.-DGFIP 09** a revendiqué cette demande depuis plusieurs mois, aujourd'hui nous obtenons satisfaction, dont acte.

A la demande de certains chefs de postes, nous avons alerté la Direction sur la diffusion d'une note départementale du 21 janvier 2015 qui avait conduit à la dotation d'un portable professionnel pour chaque chef de site et notamment sur le coût et le but de cette démarche.

M. MAIZY nous a répondu qu'il s'agissait avant tout de résoudre des problèmes techniques pour pouvoir joindre certains responsables le vendredi après midi principalement, le coût s'élevant à 2 € par mois pour chaque téléphone. Il n'y avait aucune autre finalité. Les représentants de **F.O.-DGFIP** en ont pris acte, mais resteront vigilants en cas de dérapages.

Les REPRESENTANTS de **F.O. - DGFIP** :

**Hélène ESQUIROL**

**Jean - Paul BERTRAND**

**Christophe JORGE**